

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017**

Canton de  
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 2 octobre 2017

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 19 septembre 2017  
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2017-67

Président : M. Philippe COCHET  
Secrétaire : Mme MERAND-DELERUE

OBJET  
  
ATTRIBUTION D'UNE  
SUBVENTION A  
L'ASSOCIATION SPORTIVE  
" LA PASSERELLE "

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI (par proc. à M. COCHET), M. COUTURIER, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY (par proc. à M. PETIT), Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF (par proc. à Mme LACROIX), M. CHAVANE (par proc. à M. COUTURIER), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme CARRET jusqu'au N° 2017-55 inclus), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à M. THEVENOT), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES (par proc. à Mme MAINAND), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à M. CHAISNÉ jusqu'au N° 2017-54 inclus), M. ANDREO (par proc. à M. TOLLET), Mme BLACHERE

Etait absent : /

**PREFECTURE**

**Accusé de réception**

**Reçu le .....**

**Identifiant de l'Acte :**

**069 216900340.....**

**Rapport de : D. COUTURIER**

Fondée en 1989, l'Association " La Passerelle " propose une pratique sportive aux personnes en situation de handicap mental. Elle regroupe environ 200 adhérents dont 31 % de Caluirards et œuvre depuis 27 ans sur la commune de Caluire et Cuire.

Elle utilise le complexe sportif Lachaise / Bourdan ainsi que la piscine municipale Isabelle Jouffroy.

La Ville soutient financièrement cette association depuis quelques années. Or, en 2016, l'association n'a pu bénéficier d'une subvention car, suite à une erreur informatique, son dossier de demande n'a pu être traité.

Aussi, afin de maintenir l'offre d'activités en direction d'un public en difficulté et de continuer à soutenir cette association dans sa mission sociale, il est proposé le versement d'une subvention de 1 000 € pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

**- ATTRIBUE**

à l'Association " La Passerelle " une subvention de 1 000 €,

**- PRÉCISE**

que les crédits seront prélevés au compte 6745 – 40.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 2 octobre 2017  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE MAIRE  
Philippe COCHET